



Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information ci-incluse. La responsabilité est aux lecteurs de se familiariser avec l'étiquette du produit Canadien ou le feuillet d'information de l'emballage.

LINCOMYCIN 44 G



Bio Agri Mix

(Prémélange de chlorhydrate de lincomycine)

DIN 02091097

USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT.

POUR USAGE DANS LA MOULÉE DES PORCS SEULEMENT.

ANTIBIOTIQUE

INGRÉDIENT ACTIF :

Lincomycine (sous forme de chlorhydrate de lincomycine)	44 g/kg
---	------------

INDICATIONS :

- 1) Pour réduire la sévérité de la pneumonie à mycoplasmes chez les porcs en croissance.
- 2) Pour le traitement de la dysenterie porcine (diarrhée hémorragique) associée à *Brachyspira (Serpulina) hyodysenteriae* et pour le contrôle de la maladie suite au traitement.
- 3) Pour aider à réduire la sévérité de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) associée à *Lawsonia intracellularis*.

POSOLOGIE ET ADMINISTRATION :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

1) Pneumonie à mycoplasmes : pour réduire la sévérité de la pneumonie à mycoplasmes chez les porcs en croissance.

La moulée complète contenant de la base de lincomycine à 220 grammes par tonne métrique (220 mg/kg) ne devrait constituer que la seule nourriture des porcs en croissance pendant 21 jours.

Directives de préparation du mélange :

Pour faire de la moulée médicamentée complète - Ajouter 5 kg de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée qui contiendra 220 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Pour faire des suppléments médicamentés. Pour les suppléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter à ces derniers la quantité de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** indiquée au tableau suivant afin d'obtenir des suppléments médicamentés.

Quantité de supplément par tonne (1000 kg) de moulée complète	Quantité de prémélange de LINCOMYCIN 44 G à ajouter au supplément pour faire un supplément médicamenté.
25 kg de supplément et 975 kg d'autres ingrédients	200 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (8800 g de base de lincomycine/tonne)
40 kg de supplément et 960 kg d'autres ingrédients	125 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (5500 g de base de lincomycine/tonne)
50 kg de supplément et 950 kg d'autres ingrédients	100 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (4400 g de base de lincomycine/tonne)
100 kg de supplément et 900 kg d'autres ingrédients	50 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (2200 g de base de lincomycine/tonne)

2) Dysenterie porcine : pour le traitement de la dysenterie porcine (diarrhée hémorragique) associée à *Brachyspira (Serpulina) hyodysenteriae* et pour le contrôle de la maladie suite au traitement.

La moulée complète contenant de la lincomycine aux niveaux de dosage suivants ne devrait constituer que la seule nourriture des porcs en croissance.

Pour le traitement : Lorsque les porcs ont déjà commencé à montrer des signes de la maladie, administrer 110 grammes de base de lincomycine par tonne (110 mg/kg) de moulée complète pendant 21 jours, ou jusqu'à ce que les signes de la maladie (selles liquides, mucoïdes ou sanguinolentes) disparaissent, réduire alors le niveau de médicament à 44 grammes de base de lincomycine par tonne (44 mg/kg), et ce, pendant 4 autres semaines. Traiter de nouveau à la dose indiquée ci-dessus si les symptômes de dysenterie réapparaissent.

Directives de préparation du mélange :

Pour faire de la moulée médicamentée complète :

Niveau de traitement : Ajouter 2,5 kg de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** par tonne métrique de moulée complète. Ceci donnera une moulée qui contenant 110 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Niveau de contrôle : Ajouter 1 kg de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée contenant 44 grammes de base de lincomycine par tonne.

Pour faire des suppléments médicamentés :

Pour les suppléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter à ces derniers la quantité de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** indiquée au tableau suivant afin d'obtenir des suppléments médicamentés.

Quantité de supplément par tonne (1000 kg) de moulée complète	Quantité de prémélange de LINCOMYCIN 44 G à ajouter par tonne (1000 kg) au supplément pour faire un supplément médicamenté	
	Niveau de traitement/1000 kg de supplément	Niveau de contrôle/1000 kg de supplément
25 kg de supplément et 975 kg d'autres ingrédients	100 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (4400 g de base de lincomycine/tonne)	40 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (1760 g de base de lincomycine/tonne)
40 kg de supplément et 960 kg d'autres ingrédients	62,5 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (2750 g de base de lincomycine/tonne)	25 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (1100 g de base de lincomycine/tonne)
50 kg de supplément et 950 kg d'autres ingrédients	50 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (2200 g de base de lincomycine/tonne)	20 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (880 g de base de lincomycine/tonne)
100 kg de supplément et 900 kg d'autres ingrédients	25 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (1100 g de base de lincomycine/tonne)	10 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G (440 g de base de lincomycine/tonne)

3) Entéropathie proliférative porcine (iléite) : pour aider à réduire la sévérité de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) associée à *Lawsonia intracellularis*.

Administrer comme seule nourriture, 110 grammes de base de lincomycine par tonne (110 mg/kg) de moulée complète pendant 21 jours.

Directives de préparation du mélange :

Pour obtenir de la moulée complète médicamentée : Ajouter 2,5 kg de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée contenant 110 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Pour faire des suppléments médicamentés : Pour les suppléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter à ces derniers la quantité de prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** indiquée au tableau suivant afin d'obtenir des suppléments médicamentés.

Quantité de supplément par tonne (1000 kg) de moulée	Quantité de prémélange de LINCOMYCIN 44 G à ajouter au supplément pour obtenir un supplément médicamenté
25 kg de supplément + 975 kg d'autres ingrédients	100 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (4400 g de base de lincomycine/tonne)
40 kg de supplément + 960 kg d'autres ingrédients	62,5 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (2750 g de base de lincomycine/tonne)
50 kg de supplément + 950 kg d'autres ingrédients	50 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (2200 g de base de lincomycine/tonne)
100 kg de supplément + 900 kg d'autres ingrédients	25 kg de prémélange de LINCOMYCIN 44 G par tonne (1000 kg) de supplément (1100 g de base de lincomycine/tonne)

PRÉCAUTIONS :

1. Les porcs peuvent présenter un certain amollissement des selles ou une diarrhée légère dans les 36 heures suivant le début du traitement. Une légère irritation ou enflure de l'anus et/ou de la vulve peut être liée aux changements remarqués dans les selles. En de rares occasions, certains porcs peuvent présenter de la rougeur cutanée et de l'irritabilité. Si ces réactions sont plus sévères, arrêter d'utiliser ce produit.
2. À ne pas utiliser chez les porcs de reproduction.
3. Ne pas utiliser dans les aliments contenant des agents agglutinants autres que le sulfonate de lignine.
4. Les bonnes techniques de fabrication doivent régir l'addition du prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** aux moulées. Ces techniques comprennent un nettoyage soigné permettant d'éviter toute contamination d'une préparation à l'autre. Le prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** doit être bien mélangé à la moulée avant d'être utilisé.
5. Les lapins, hamsters, cobayes, chevaux, vaches laitières ou autres ruminants ne doivent pas avoir accès aux moulées contenant de la lincomycine. L'ingestion de ces moulées pourrait provoquer de graves troubles gastrointestinaux ou métaboliques (par ex., la cétose des vaches laitières).

MISES EN GARDE :

1. Les porcs traités à la dose recommandée de 220 grammes de lincomycine par tonne (220 mg/kg de moulée complète) ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 24 heures après le dernier traitement avec ce médicament.
2. Ce produit peut irriter la peau et les muqueuses. Durant la préparation du prémélange de **LINCOMYCIN 44 G**, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables, et un masque anti-poussière.
3. Garder hors de la portée des enfants.

NOTE :

Un délai d'attente n'est pas requis avant l'abattage lorsque la moulée est médicamentée avec le prémélange de **LINCOMYCIN 44 G** aux doses recommandées de 44 et 110 grammes de lincomycine par tonne (1000 kg).

Contenu net 25 kg

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit frais et sec, à une température inférieure à 30°C.

Fabriqué et distribué par **Bio Agri Mix LP**, CP 399, Mitchell, ON N0K 1N0

CONTIENT UN ANTIMICROBIEN

UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE

Rev.: BAM 01 Aug-09-2017

CPN: 1317012.3

By using this content, you agree to the [Terms of Service](#) and [Privacy Policy](#).

Copyright 2020 - Animalytix LLC



Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information ci-incluse. La responsabilité est aux lecteurs de se familiariser avec l'étiquette du produit Canadien ou le feuillet d'information de l'emballage.

TIAMULIN HF 10%



Bio Agri Mix

(Prémélange de fumarate de tiamuline 100 g/kg)

POUR USAGE VÉTÉRIINAIRE SEULEMENT.

POUR USAGE SEULEMENT DANS LA MOULÉE DES PORCS.

DIN 02444364

DESCRIPTION :

TIAMULIN HF 10% est un prémélange granulaire gris.

INGRÉDIENT ACTIF :

Fumarate de tiamuline USP	100 g/kg (80,91 g de tiamuline base par kg)
---------------------------	---

CLASSE THÉRAPEUTIQUE :

Antibiotique

INDICATIONS :

1. Traitement de la dysenterie porcine associée à *Brachyspira hyodysenteriae*.
2. Prévention de la dysenterie porcine associée à *Brachyspira hyodysenteriae*.
3. Traitement de la spirochétose (colite) porcine associée à *Brachyspira pilosicoli*.
4. Traitement de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) associée à *Lawsonia intracellularis*.
5. Traitement de la pneumonie enzootique associée à *Mycoplasma hyopneumoniae*.

POSOLOGIE ET ADMINISTRATION :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

Mélanger soigneusement le prémélange TIAMULIN HF 10% avec de la moulée complète non médicamenteuse pour les porcs selon les instructions dans le tableau ci-dessous :

Indications	Quantité de Prémélange TIAMULIN HF 10% par tonne de moulée	Mode d'emploi
Traitement de la dysenterie porcine associée à <i>Brachyspira hyodysenteriae</i>	2,2 kg/tonne de moulée	Administrer cet aliment sans interruption à l'exclusion de tout autre aliment pendant 14 jours
Prévention de la dysenterie porcine associée à <i>Brachyspira hyodysenteriae</i>	0,386 kg/tonne de moulée	Administrer cet aliment sans interruption à l'exclusion de tout autre aliment aux porcs ne présentant pas encore des signes de maladie dans les porcheries où la dysenterie porcine a sévi dans le passé. Administrer cet aliment sans interruption pour prévenir une réinfection après l'usage de tiamuline à raison de 220 mg/kg de fumarate de tiamuline pendant la période à risque de 6 à 8 semaines.
Traitement de la spirochétose (colite) porcine associée à <i>Brachyspira pilosicoli</i>	2,2 kg/tonne de moulée	Administrer cet aliment sans interruption à l'exclusion de tout autre aliment pendant 14 jours
Traitement de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) associée à <i>Lawsonia intracellularis</i>	1,5 kg/tonne de moulée	Administrer cet aliment sans interruption à l'exclusion de tout autre aliment pendant 14 jours
Traitement de la pneumonie enzootique associée à <i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>	1,65 kg/tonne de moulée	Administrer cet aliment sans interruption à l'exclusion de tout autre aliment pendant 14 jours

*mg/kg est équivalent à g/tonne et ppm

NOTE :

Utiliser à titre de seule source de tiamuline. Durant le traitement, les porcs doivent être logés dans les conditions d'espace et sanitaires adéquates.

CONTRE-INDICATIONS :

1. Ne pas utiliser dans les aliments pour bétail renfermant des agents liants.
2. À l'usage des porcs seulement.
3. Ne pas donner ce produit non dilué.
4. Les porcs traités avec la tiamuline ne doivent pas avoir accès ni être traités avec les ionophores constitués de polyéthers incompatibles avec la tiamuline (ex. monensin, lasalocide, narasin, salinomycine et semduramicine).

PRÉCAUTIONS :

1. Utiliser dans la moulée des porcs seulement.
2. Ce médicament ne doit pas être administré aux truies et jeunes truies au cours des 4 semaines qui suivent la saillie.

MISES EN GARDE :

1. Les animaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 7 jours après le dernier traitement avec ce médicament jusqu'au taux de 220 mg/kg de fumarate de tiamuline ou dans un délai d'au moins 2 jours après l'administration de ce médicament au taux de 38,6 mg/kg de fumarate de tiamuline pour la prévention de la dysenterie porcine.
2. Lorsque l'on procède au mélange du produit, le contact direct avec la peau et les yeux doit être évité par le port des gants imperméables en caoutchouc et des lunettes de sécurité. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante propre. Si l'irritation persiste, obtenir un avis médical. Lorsque l'on manipule le produit, l'inhalation des poussières doit être évitée par le port d'un demi-masque respiratoire jetable. Retirer les vêtements contaminés et laver immédiatement toute éclaboussure sur la peau. Se laver les mains après l'emploi. En cas d'ingestion accidentelle, obtenir des conseils médicaux immédiatement et montrer l'étiquette du produit au médecin.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

EFFETS INDÉSIRABLES :

1. Le surdosage de tiamuline a parfois entraîné une salivation transitoire, des vomissements et un effet tranquillisant observable chez les porcs.
2. Dans de rares occasions, des rougeurs de la peau, surtout au niveau des cuisses et du ventre, ont été observées durant la médication.
3. En cas de signes de toxicité ou de rougeur de la peau, cesser immédiatement l'utilisation de la dose thérapeutique dans la moulée médicamenteuse.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit sec à moins de 30°C.

Poids net : 25 kg

Fabriqué par : **Bio Agri Mix LP**, PO Box 399, Mitchell, ON N0K 1N0

CONTIENT UN ANTIMICROBIEN

UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE

9464-01, AUG/17

CPN: 1317033.1

By using this content, you agree to the [Terms of Service](#) and [Privacy Policy](#).

Copyright 2020 - Animalytix LLC



Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information ci-incluse. La responsabilité est aux lecteurs de se familiariser avec l'étiquette du produit Canadien ou le feuillet d'information de l'emballage.

TILMICOSIN 200



Bio Agri Mix

Prémélange de tilmicosine (comme phosphate de tilmicosine) 200 g/kg

POUR USAGE VÉTÉRIINAIRE SEULEMENT / ANTIBIOTIQUE

Pour usage exclusif dans les aliments pour les porcs et pour les bovins en parc d'engraissement et pour les lapins. Les aliments médicamenteux doivent être mélangés soigneusement avant administration.

DIN 02461099

INGRÉDIENT ACTIF :

Tilmicosine (comme phosphate de tilmicosine)	200 g/kg
--	----------

INDICATIONS :

1. Pour aider à réduire la gravité de la maladie respiratoire du porc associée à *Actinobacillus pleuropneumoniae* et *Pasteurella multocida* lorsqu'administré aux porcs environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie.¹
2. Pour aider à réduire la gravité de la polysérosite et de l'arthrite porcines associées à *Haemophilus parasuis* (Maladie de Glasser) lorsqu'administré aux porcs environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie.¹
3. Pour réduire la morbidité de la maladie respiratoire bovine (MRB) associée à *Mannheimia haemolytica*, à *Pasteurella multocida*, et/ou à *Histophilus somni* dans les groupes de bovins de boucherie en parc d'engraissement qui présentent des cas de MRB.²
4. Pour la réduction de la sévérité de la maladie respiratoire causée par *Pasteurella multocida* chez les lapins.

Remarque : Pour promouvoir l'usage judicieux du produit et limiter l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens, utilisez le prémélange TILMICOSIN 200 seulement dans les cas suivants :

¹ Chez les porcs lorsque les facteurs associés à une éclosion de MRP ou de Maladie de Glasser (tels que l'état de santé du troupeau, la population de porcs cible, la régie du troupeau et les facteurs environnementaux, etc.) ont été soigneusement évalués.

² Pour bovins de boucherie en parc d'engraissement seulement si :

- a) Une MRB clinique a été diagnostiquée chez au moins 10% des animaux du groupe traité; ET
- b) Le traitement est amorcé dans les 45 jours suivant l'arrivée au parc d'engraissement, ET
- c) La médication est limitée à une seule période de 14 jours consécutifs de traitement.

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

Porcs

Indication 1 : Commencer à alimenter les animaux avec la moulée médicamenteuse (200 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet) environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie et poursuivre pendant 21 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

Incorporer soigneusement 1,0 kg du prémélange TILMICOSIN 200 à 999 kg d'aliment pour porcs non-médicamenteux (fournit 200 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet).

Indication 2 : Commencer à alimenter les animaux avec la moulée médicamenteuse (400 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet) environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie et poursuivre pendant 21 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

Incorporer soigneusement 2,0 kg du prémélange TILMICOSIN 200 à 998 kg d'aliment pour porcs non-médicamenteux (fournit 400 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet).

Bovins de boucherie

Indication 3 : Administrer dans l'aliment complet (ration totale mélangée) des bovins à la concentration appropriée pour procurer 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids vif par animal par jour pendant 14 jours consécutifs, sans interruption.

Incorporer le prémélange TILMICOSIN 200 à un mélange intermédiaire (prémélange ou supplément) avant de l'ajouter à l'aliment complet [la ration totale mélangée (RTM)], de façon à fournir 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids corporel.

Utiliser la méthode de calcul décrite ci-dessous pour déterminer la concentration de tilmicosine à inclure dans l'aliment complet et dans le mélange intermédiaire :

- I. Calculer la quantité (mg) d'activité de tilmicosine requis par animal par jour.
 - Poids corporel (kg) x 12,5 mg par kg de poids corporel
- II. Calculer la matière sèche ingérée (MSI) en kg par animal par jour.
 - Poids corporel (kg) x MSI estimée en pourcentage du poids corporel
- III. Calculer la concentration (mg/kg) dans l'aliment complet (RTM).
 - Quantité (mg) de tilmicosine requis par animal par jour divisée par la MSI (kg)
- IV. Calculer la concentration de tilmicosine dans le mélange intermédiaire (mg/kg = g/tonne).
 - Concentration dans l'aliment complet (mg/kg) divisée par le taux d'inclusion projeté voulu du mélange intermédiaire
- V. Calculer la quantité du prémélange TILMICOSIN 200 (kg) à ajouter par tonne (1000 kg) de mélange intermédiaire.
 - Concentration de tilmicosine (g/tonne) dans le mélange intermédiaire divisée par la concentration du prémélange TILMICOSIN 200 (200

g de tilmicosine par kg)

Voici un exemple : Poids corporel est 300 kg; la quantité de matière sèche ingérée correspond à 2% du poids corporel; le prémélange intermédiaire ou supplément doit être incorporé dans l'aliment complet à raison de 4% de la matière sèche.

1. $300 \text{ kg} \times 12,5 \text{ mg/kg} = 3750 \text{ mg}$ de tilmicosine par animal par jour
2. $300 \text{ kg} \times 2\%$ (ou $300 \times 0,02$) = 6 kg de matière sèche ingérée par animal par jour
3. 3750 mg de tilmicosine par animal par jour divisée par 6 kg de MSI = 625 mg de tilmicosine par kg de MSI
4. 625 mg/kg divisée par 4% d'inclusion (ou 625 mg/kg divisée par 0,04) = 15 625 mg/kg = 15 625 g/tonne de tilmicosine dans le mélange intermédiaire
5. 15 625 g/tonne dans le mélange intermédiaire divisée par 200 g par kilogramme du prémélange TILMICOSIN 200 = 78,125 kg/tonne

Lapins

Indication 4 : TILMICOSIN 200 doit être mélangé dans un mélange intermédiaire (prémélange ou supplément), puis mélangé à la ration complète (ration totale mélangée [RTM]) pour fournir 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids corporel, équivalent à 200 ppm dans l'alimentation pour 7 jours. Ceci est obtenu par l'incorporation de 1,0 kg du prémélange TILMICOSIN 200 par tonne d'aliment complet. Servir sans interruption comme seul aliment.

CONTRE-INDICATIONS :

1. Ne pas administrer aux animaux démontrant une hypersensibilité à la tilmicosine.
2. La tilmicosine est reconnue comme étant toxique chez les chevaux. Ne pas permettre aux chevaux ou autres équidés accès aux aliments contenant de la tilmicosine.

PRÉCAUTIONS :

1. L'innocuité de la tilmicosine n'a pas été établie chez les verrats destinés à la reproduction.
2. Les effets de la tilmicosine sur la reproduction, la gestation et la lactation des bovins n'ont pas été déterminés.
3. Les effets de la tilmicosine sur la reproduction, la gestation et la lactation des lapins n'ont pas été déterminés.
4. L'innocuité de la tilmicosine n'a pas été démontrée chez les veaux préruminants.
5. Ne pas incorporer aux aliments (supplément, concentré, aliment complet) renfermant de la bentonite. La présence de ce composé dans les aliments peut affecter l'efficacité de la tilmicosine.

MISES EN GARDE :

1. Les animaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 14 jours pour les porcs, 28 jours pour les bovins, et 4 jours pour les lapins après le dernier traitement avec ce médicament.
2. Ne pas utiliser chez la vache laitière en lactation.
3. Pour limiter le risque d'apparition d'une résistance aux antimicrobiens, le prémélange TILMICOSIN 200 devrait être administré seulement aux porcs qui présentent un risque élevé de maladie respiratoire porcine ou de Maladie de Glasser et aux bovins de boucherie à l'engraissement qui présentent un risque élevé de maladie respiratoire bovine.
4. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque antipoussière pour incorporer et manipuler le prémélange TILMICOSIN 200. Il faut se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulé ce médicament. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et si l'irritation persiste, consulter un médecin.
5. Garder hors de la portée des enfants.
6. Pour signaler un effet indésirable chez les utilisateurs ou pour obtenir de l'information sur la sécurité au travail, faites le 1-800-265-1763.

ENTREPOSAGE :

Garder dans un endroit frais et sec en dessous de 30°C.

POIDS NET : 10 kg

FABRIQUÉ PAR **Bio Agri Mix LP**, CP 399, Mitchell, ON N0K 1N0

CONTIENT UN ANTIMICROBIEN

UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE

FABRIQUÉ AU CANADA

9313-00, DEC/17

CPN: 1317050.0

By using this content, you agree to the [Terms of Service](#) and [Privacy Policy](#).

Copyright 2020 - Animalytix LLC